



Le Contrat Rivière de la Lesse ASBL

📍 : Rue de Préhyr 12F - 5580 Rochefort ☎ : 084 / 22 26 65

✉ : info@crlesse.be 🌐 : www.crlesse.be 📺 : www.facebook.com/crlesse

Actions Résolues

Action 23Le0348: « Installer des niches pour les chiroptères et pour les cincles plongeurs sur les ouvrages d'art là où c'est pertinent ».

Ces 19 et 30 octobre, la commune de Libin et le Contrat Rivière Lesse ont placé 14 nichoirs à cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) sous les ponts situés sur le territoire communal. Avec l'aide du DNF pour le choix des ouvrages pertinents, la cellule de coordination du CR Lesse a fixé ces niches spécifiques à l'espèce, en majorité sur la Lesse mais également sur le ruisseau des Tchènes et le ruisseau du Moulin de Libin. Placés, ouverture vers l'aval, à au moins 50 cm au-dessus de l'eau et directement au-dessus de l'eau profonde ou courante (le cincle plonge dans l'eau dès qu'il sent un danger), ces gîtes artificiels permettront une protection maximale contre les petits carnassiers (comme le raton laveur). Le succès des couvaisons est ainsi nettement meilleur qu'avec les nids naturels (source: <https://protectiondesoiseaux.be>).

Même si le cincle plongeur, relativement commun sur les cours d'eau rapides et peu profonds au sud du sillon Sambre-et-Meuse, n'est actuellement pas menacé chez nous, il est important de veiller à préserver au maximum son habitat. En effet, à l'échelon européen, une grande majorité des espèces d'oiseaux voient leurs populations impactées par la perte et la dégradation de leurs lieux de vie. Enfin, le « merle d'eau » est également un bon bio-indicateur d'une faune aquatique de qualité et donc d'un cours d'eau en bon état écologique.



Action N° 23Le0215

Sur la Wassoie (commune de Nassogne) au lieu-dit "Fagne Amelette", les enrochements des berges avaient été endommagés par les crues de juillet 2021. La rénovation a été prise en charge par le service cours d'eau de la province de Luxembourg.



Les deux points noirs suivants concernaient l'absence de clôture en certains points de la Hédrée (Marche-en-Famenne) et de la Wassoie (Nassogne), où le bétail avait accès aux cours d'eau. Tout est rentré dans l'ordre grâce au travail des exploitants des parcelles concernées.

Point Noir N° LeEr1631



Point Noir N° LeEr1803



L'équipe du CR Lesse s'agrandit !



Depuis le 1er juillet, Emilie Hella a repris la gestion des boutures de renouées asiatiques. Celle-ci était assurée par Quentin Pirotte qui, désormais inventorie les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans le cadre d'une convention horizontale entre le SPW ARNE et les CR de Wallonie.

Bon travail à eux !



Emilie Hella



| Ce mois-ci, c'est au tour de la balsamine de l'Himalaya d'être à l'honneur.

Voici une plante exotique dont vous avez (très sûrement) déjà entendu parler. Elle est en effet très envahissante et se rencontre dans les fossés, le long des cours d'eau et des étangs. Très dynamique, la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) produit de petites graines bien adaptées à la dispersion par l'eau, elle forme des massifs imposants, denses rendant l'accès aux berges difficiles qui finissent par étouffer la flore indigène. Cette plante mellifère tend également à accaparer les insectes pollinisateurs au détriment des plantes indigènes. Annuelle, la balsamine de l'Himalaya disparaît en hiver et n'assure donc plus la couverture du sol, ce qui favorise l'érosion des berges lors, par exemple, des épisodes de crue...

Introduite vers 1840 en Angleterre (pour ses qualités mellifères et ornementales), elle s'est vite révélée très envahissante et a rapidement conquis l'Europe. Considérée comme invasive depuis environ 50 ans, cette grande plante (1 à 2,5m) possède des fleurs mauves (dès fin juin) au parfum très particulier. Sa tige est creuse et cannelée et son système racinaire est très peu développé : il ressemble à un crampon fixé sur la surface du sol.



Pour la gérer, rien de plus facile :

- Gérer lors de la floraison mais avant la formation des graines, pour éviter toute nouvelle dispersion.
- Arracher manuellement toute la plante (avec les racines) ou, si l'arrachage est trop laborieux, faucher au ras du sol (moins efficace).
- Rassembler les plantes et faire sécher en tas sur sol sec et en dehors des zones inondables.
- Réaliser un 2ème et idéalement un 3ème passage pour éliminer les repousses éventuelles et les individus non détectés lors du premier passage.
- Répéter la gestion durant 3 années consécutives.

**Vous soupçonnez que de la balsamine de l'Himalaya se trouve chez vous ?
N'hésitez pas à nous contacter pour vérification !**

Par mail : info@crlesse.be ou par téléphone : 084 22 26 65.

A vos agendas !



Les week-ends du 18-19 et 25-26 novembre 2023 se tiendra la traditionnelle distribution de plants au grand public dans 212 communes wallonnes.

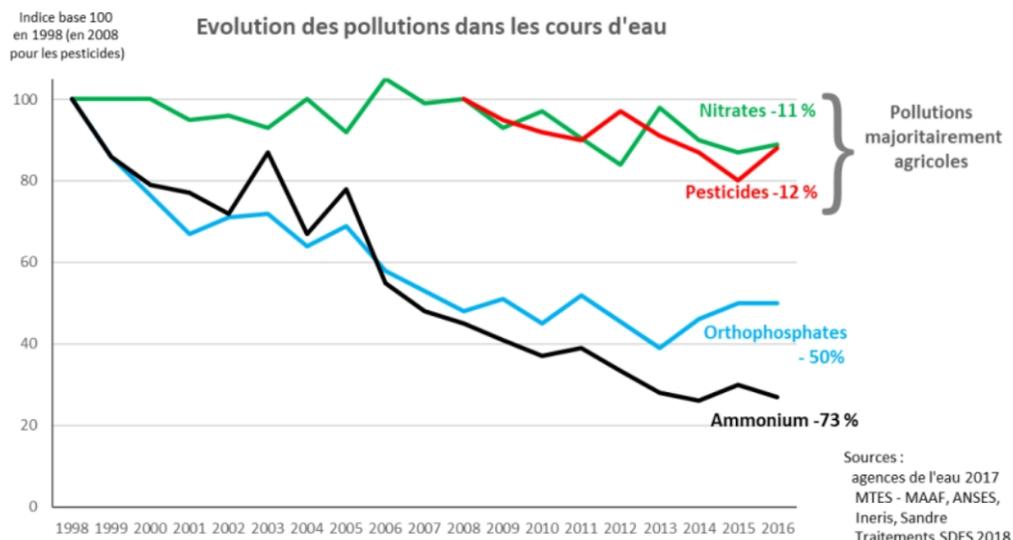
La cellule de coordination sera présente ce 25 novembre pour la journée de l'arbre dans les communes suivantes :

- Houyet
- Paliseul
- Bièvre
- Marche-en-Famenne

RDV sur le site internet de votre commune pour plus d'informations !

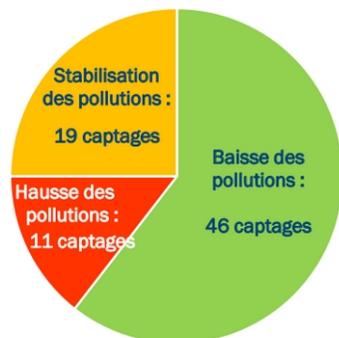
Saviez-vous que ?

Bonne nouvelle : une étude française montre qu'il est possible de réduire la pollution des eaux de distribution.



En France, l'eau du robinet continue d'être contaminée pour plus de deux millions de consommateurs, principalement par les nitrates et les pesticides. Et cela a un coût, par exemple, le traitement des pollutions agricoles occasionnent un surcoût estimé entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an. L'équivalent français de notre Testachats, l'UFC - Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs) a mené une enquête pendant six mois sur les captages prioritaires, autrement dit des lieux de prélèvement d'eau ciblés par des mesures de protection renforcées car particulièrement menacés par les pollutions. En France, 1.000 captages sur les quelque 35.000 existants sont classés prioritaires ; l'UFC en a examiné 102.

Evolution globale des pollutions de pesticides / nitrates pour 76 captages prioritaires



Source : enquête UFC-Que Choisir réalisée sur 102 captages prioritaires - 2019

Les conclusions sont encourageantes.

« Dans deux captages sur trois, on constate une baisse des nitrates, a détaillé Olivier Andrault, chargé de mission à l'UFC. Côté pesticides, les niveaux de pollution dans les eaux brutes ont baissé de 70 % en moyenne. »

Ces bons résultats s'expliquent notamment par une implication des communes desservies par l'eau captée dans la protection du captage, la mise en place de mesures obligatoires et d'objectifs ambitieux de réduction de l'utilisation des produits phytos, et un accompagnement et suivi régulier des agriculteurs vers un changement de pratiques agricoles.

« Notre étude montre qu'il est possible de protéger la ressource en eau, s'est réjoui Alain Bazot, président de l'UFC. Il faut donc étendre ces mesures qui marchent à l'ensemble des captages d'eau potable de notre pays. »

L'association de consommateurs demande notamment le pilotage des captages par les collectivités locales desservies, le développement de l'agriculture bio près des lieux de prélèvement, et l'application du principe pollueur-payeur, car « il n'est pas normal que ce soient les consommateurs qui payent pour la pollution des eaux par l'agriculture intensive », a estimé M. Bazot.

« Notre étude est un premier pas, il faudrait que les pouvoirs publics mènent eux-mêmes un état des lieux exhaustif sur tout le territoire, ce qui n'a pour le moment jamais été fait », a précisé le président.

Source: Reporterre.
Graphiques : UFC Que Choisir.

Reporterre est un journal indépendant qui publie chaque jour des articles, enquêtes et reportages sur l'écologie. En accès libre, sans publicité, ...

Contrat de Rivière Lesse ASBL

Rue de Préhyr 12F
à 5580 Rochefort
084 / 22 26 65

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

N° d'entreprise : 0894.160.351
N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481
RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.



Se désabonner | Gérer votre abonnement